



N: 1228

19 OCT 2023

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

A

MESSIEURS LES WALIS DE REGIONS

MADAME ET MESSIEURS LES GOUVERNEURS DES PREFECTURES,  
DES PREFECTURES D'ARRONDISSEMENTS ET DES PROVINCES

**Objet :** Lancement du 4<sup>ème</sup> appel à projets du “ Fonds africain d'appui à la coopération décentralisée internationale des Collectivités Territoriales ”.

**P.J :** Fonctionnement du Fonds africain et règlement de l'appel à projets au titre de l'année 2023.

J'ai l'honneur de vous informer que ce Ministère-Direction Générale des Collectivités Territoriales-, envisage de lancer le 4<sup>ème</sup> appel à projets afférent au “ *Fonds africain d'appui à la coopération décentralisée internationale des Collectivités Territoriales* ”, et ce pendant une durée de quatre-vingt-dix jours (90 jours) à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2023 pour être clôturé le 1<sup>er</sup> Février 2024.

A cet effet, Messieurs les Walis et Madame et Messieurs les Gouverneurs sont invités à assurer une diffusion de la présente circulaire et du document en annexe, auprès des Collectivités Territoriales relevant de leurs commandements et de les sensibiliser pour y adhérer tout en respectant les procédures de fond et les formalités de forme afférentes aux dépôts des demandes de soutien du Fonds africain telles que décrites dans ledit document.

Je vous demande par la même occasion d'inviter l'ensemble des Collectivités Territoriales relevant de vos commandements à télécharger, à partir du Portail National des Collectivités Territoriales ([www.collectivites-territoriales.gov.ma](http://www.collectivites-territoriales.gov.ma)), le règlement de l'appel à projets ainsi que le manuel pratique élaboré par cette Direction Générale à l'attention des élu-e-s et cadres territoriaux, pour les assister et les accompagner afin de présenter des demandes ayant le maximum d'atouts pour être déclarées éligibles au financement du Fonds africain.

Toutes informations ou éclaircissements complémentaires relatifs aux dispositions du règlement de l'appel à projets, peuvent être demandés par mail à l'adresse ci-après : [mameur@interieur.gov.ma](mailto:mameur@interieur.gov.ma) .

Pour le Ministre de l'Intérieur et par délégation  
Le Wali Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur  
Directeur Général des Collectivités Territoriales P.I

Signé : Mohamed FAOUZI<sup>2</sup>

